

BILAN

FLAVESCENCE

SECTEUR DE COUTRAS
SECTEUR DE GUITRES
SECTEUR DE LUSSAC

RETOUR SUR L'ANNEE 2022 POUR LES COMMUNES DE VOS SECTEURS

13 hectares prospectés

1 % du vignoble visité

0 pied de bois noir

112 pieds de flavescence dorée
sur 4 parcelles

Un gros foyer à Bonzac

36 % des traitements insecticides
économisés grâce au GDON des Bordeaux

Bulletin d'information du
GDON
DES
BORDEAUX

PAROLE DE PRO

«Je me suis rapproché du GDON pour prendre bien connaissance de la maladie et surtout de l'insecte. J'ai appris à observer, à comprendre et ça m'a permis de m'en sortir. En 2015, j'ai arraché 700 pieds et aujourd'hui, 6 ans après, j'ai eu 1 pied. Il ne faut pas relâcher la pression, il faut essayer de travailler ensemble, avec ses voisins. Un pied atteint peut être le départ et ce n'est pas une honte d'avoir de la flavescence dorée, il faut aller de l'avant et ne pas hésiter à contacter le GDON pour être accompagné.»

Nicolas ROUX

Viticulteur à Mourens
Extrait du film fait pour
les Journées Techniques
Vigne et vin bio 2021.

**CAMPAGNE
VITICOLE 2022**
P.2-3

**FOCUS
DE L'ANNEE**
P.3

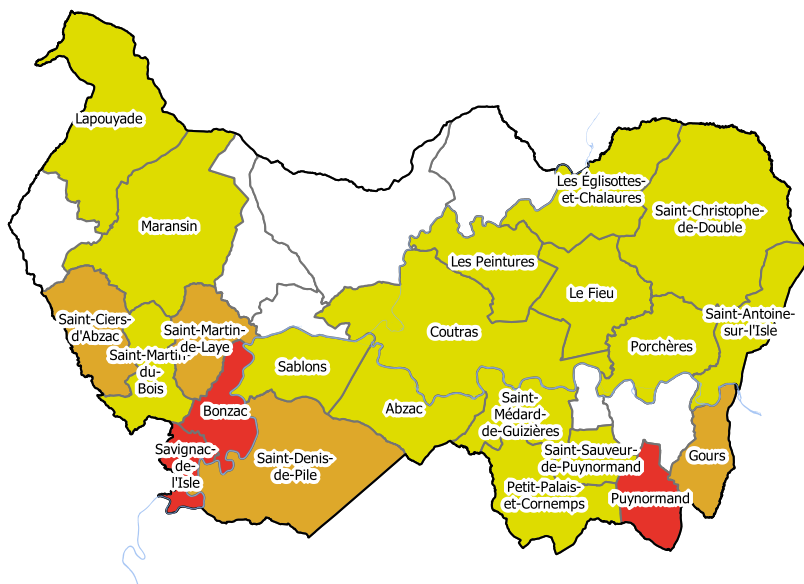
**BILAN PAR
COMMUNE**
P.4

crédit photo : ©Clémentine Manon
crédit graphique : ©Clémentine Manon

CAMPAGNE VITICOLE 2022

DIMINUER LES TRAITEMENTS INSECTICIDES

94 % du vignoble des communes de vos secteurs a été suivi par comptage ou piégeage des cicadelles de la flavescence dorée. Leur population, en baisse depuis plusieurs années, a réaugmenté en 2022, comme sur tout le territoire du GDON. Toutefois le nombre de cicadelles reste bien inférieur à la moyenne du GDON (cf dernière page). Sur les communes de vos secteurs, le traitement adulticide d'été a pu être évité sur 1 807 hectares. Avec un coût de traitement estimé à 40 € par hectare (produit + passage), **l'économie est de 72 294 €**.



ECONOMIE DE TRAITEMENT PAR COMMUNE

En jaune et orange apparaissent les communes où une économie de traitement a été rendue possible grâce au travail du GDON, contrairement aux communes en rouge.

Aménagement des traitements

- Diminution sur toute la commune
- Diminution sur une partie de la commune
- Pas de diminution
- Commune non concernée

CONTENIR LA PROPAGATION DE LA FLAVESCEENCE DOREE

Sur les parcelles contaminées en 2021, des pieds contaminés ont de nouveau été trouvés à **Bonzac** et à **Puynormand**. En revanche, aucun pied contaminé n'a été retrouvé ni à **Maransin** ni aux **Peintures**.

Seulement 112 pieds de flavescence dorée ont été détectés sur ces secteurs cette année.

Sur les communes déjà prospectées les années précédentes, les équipes du GDON ne reviennent que sur les parcelles contaminées. Les autres parcelles ne sont pas visitées chaque année : si vous avez un doute sur un cep, vous pouvez contacter le GDON à tout moment.

PROSPECTION ET CONTAMINATION

Sur la carte, en jaune, apparaissent les communes partiellement prospectées en 2022.

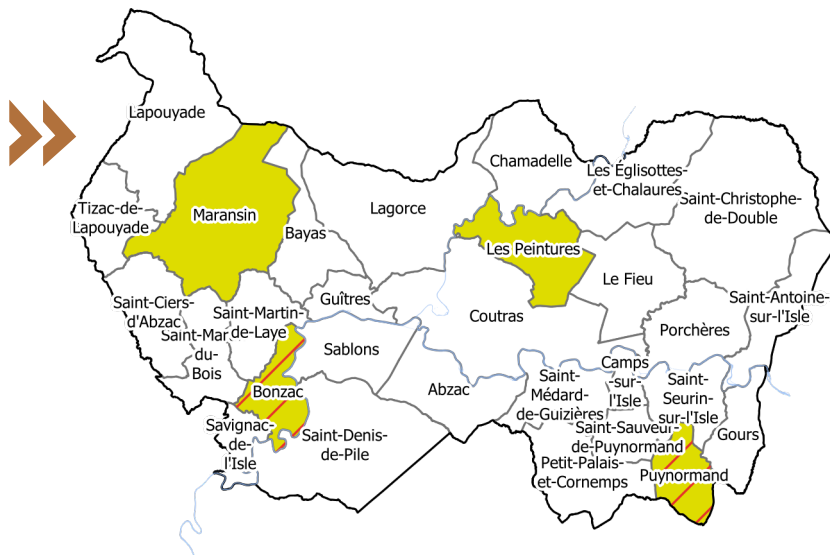
Des hachures rouges mentionnent la présence de flavescence dorée en 2022.

Infection 2022

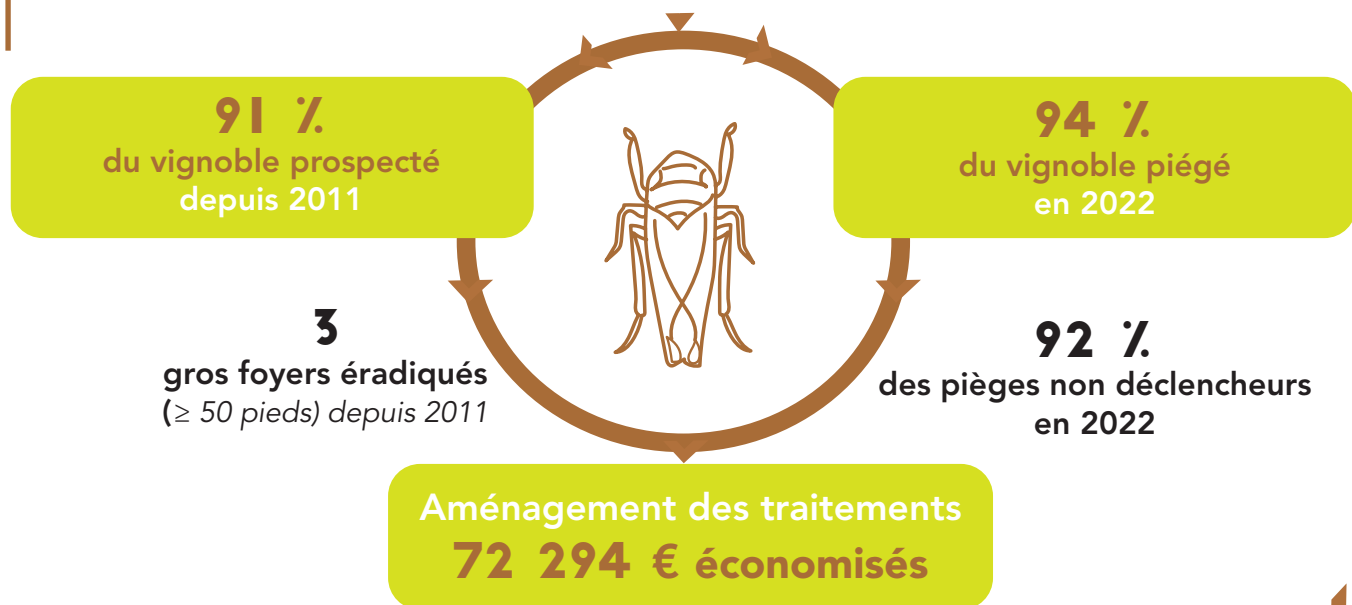
FD *

Prospection 2022

- Non prospecté
- Prospection partielle



RESULTATS DE LA LUTTE COLLECTIVE SUR VOS SECTEURS



SYMPTOMES

Ils sont visibles en août et septembre. **Un pied peut paraître sain en août puis exprimer les symptômes seulement en septembre.**

Chaque symptôme est variable : grappes séchées (quelques grains, 1 grappe ou 2 grappes séchées), bois mal aoûté (non aoûté, aoûté en partie, aoûté mais tardivement), décoloration des feuilles (quelques feuilles sur 1 rameau, plusieurs rameaux ou toutes les feuilles du pied).

Les pieds peuvent exprimer 1 seul symptôme sur les 3.

ARRACHAGE DES CEPS

Suite aux résultats d'analyses des pieds contaminés, leur arrachage va être demandé **avant le 1er avril 2023.**

Ces pieds ne doivent pas seulement être coupés mais sont à arracher totalement, en évitant toute repousse car la bactérie de la flavescence dorée est présente dans tout le pied. Il est essentiel d'éliminer les pieds malades avant l'apparition de la cicadelle en avril.

Le contrôle des arrachages aura lieu dès le mois d'avril 2023.

LUTTE PARTICIPATIVE

Le GDON des Bordeaux anime une démarche participative sur 2 territoires pilotes en bordure de Garonne et de Dordogne.

Grâce à l'implication de viticulteurs, pépiniéristes, techniciens, élus locaux et riverains, **des solutions ont été imaginées et prioritaires pour améliorer la lutte contre la flavescence dorée :**

Exemples :

- la sensibilisation et la formation,
- la gestion des repousses de vignes sauvages,
- l'organisation à l'échelle locale,
- les recherches sur les cépages, les méthodes de détection et de test des pieds malades...

A partir de janvier 2023, le GDON organise 3 ateliers pour chaque territoire : **chaque solution sera détaillée et testée dès le printemps prochain.**

À moyen terme, l'objectif de ce projet est d'améliorer l'efficacité de la lutte, et ce durablement.

Pour toute information, contactez Lilas RIOU :
animation@gdon-bordeaux.fr
07 88 23 03 54

WWW.GDON-BORDEAUX.FR

Sur le site internet, cliquez sur «**VOTRE COMMUNE**» et consultez les cartes des parcelles contaminées et des pièges en 2022 («Campagne 2022»), et entre 2017 et 2021 («Archives»).

BILAN PAR COMMUNE - 2022

Si la case est vide, il n'y a pas eu de suivi en 2022.
Les chiffres **en gras** sont au-dessus de la moyenne du GDON des Bordeaux.

*Le calcul est basé sur un coût de traitement de 40 € par hectare (produit + passage).
Données mises à jour le 25 novembre 2022. Attention : non définitif

Commune	Nb de pièges	Nb de pièges déclencheurs	Nb moyen de cicadelles par piège	Economie de traitement (40€/hectare)*	Taux de prospection 2022	Bois noir	Flavescente dorée		Taux de prospection cumulée 2011 à 2022
						Nb de pieds	Nb de pieds	Nb de parcelles	
TOTAL SUR L'ENSEMBLE DU GDON	2 791	303	2,5	1 586 749 €	8%	384	23 600	1 806	97%
ABZAC	5	0	0	5 588 €					100%
BAYAS									
BONZAC	3	2	4,3	0 €	12%	0	109	3	100%
CAMPS-SUR-L'ISLE									100%
CHAMADELLE									100%
COUTRAS	3	0	0	1 051 €					100%
GOURS	3	1	2	175 €					100%
GUITRES									
LAGORCE									
LAPOUYADE	2	0	2	2 250 €					100%
LE FIEU	4	0	0	3 116 €					100%
LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES	1	0	1	83 €					100%
LES PEINTURES	2	0	0	1 235 €	8%	0	0	0	100%
MARANSIN	7	0	0	8 381 €	0,4%	0	0	0	100%
PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS	11	0	0	12 806 €					100%
PORCHERES	2	0	0	1 077 €					100%
PUYNORMAND	4	2	3,3	0 €	0,5%	0	3	1	100%
SABLONS	2	0	1	283 €					
SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE	3	0	1	662 €					100%
SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE	5	0	0	4 320 €					100%
SAINT-CIERS-D'ABZAC	7	1	0,7	4 588 €					100%
SAINT-DENIS-DE-PILE	10	1	1,4	6 225 €					100%
SAINT-MARTIN-DE-LAYE	3	0	1	1 951 €					
SAINT-MARTIN-DU-BOIS	8	0	0	8 882 €					100%
SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES	6	0	0	6 647 €					100%
SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND	2	0	0	2 975 €					100%
SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE									100%
SAVIGNAC-DE-L'ISLE	3	1	3	0 €					100%
TIZAC-DE-LAPOUYADE									6%
TOTAL SUR VOS SECTEURS	96	8	0,9	72 294 €	1%	0	112	4	91%